

AIDE AUX ÉTUDIANTS

LA BONNE NOUVELLE DE LA RENTRÉE ?

**LA MUNICIPALITÉ
TE DONNE UN COUP DE POUCE *
POUR BIEN DÉMARRER TON ANNÉE !**

* Aide facultative exceptionnelle de 100€ pour les jeunes de moins de 25 ans (nés après le 31/12/1998), qui sont inscrits en études supérieures pour l'année universitaire 2024-2025, bénéficiaires d'une bourse ou « échelon zéro ».

Renseignements :

CCAS Rosporden : 02.98.66.99.02

CCAS Kernével : 02.98.57.85.85

Rosporden | Kernével



COUP DE POUCE DE 100€ : AIDE EXCEPTIONNELLE ÉTUDIANTS

Le CCAS de Rosporden reconduit son aide facultative exceptionnelle aux jeunes âgés de moins de 25 ans, qui sont inscrits en études supérieures pour l'année universitaire 2024-2025 et bénéficiaires d'une bourse ou échelon zéro* .

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Initialement mis en place pour répondre aux difficultés causées par la crise de la Covid-19, ce dispositif s'est révélé crucial pour les jeunes en situation précaire. Aujourd'hui, avec une inflation persistante et une augmentation continue du coût de la vie étudiante, le CCAS de Rosporden reconduit son aide exceptionnelle pour l'année universitaire 2024-2025.

Ce soutien, plus que jamais essentiel, vise à alléger la charge financière des étudiants, en les aidant à couvrir leurs dépenses quotidiennes telles que le loyer, les frais de transport, le carburant et les achats de première nécessité. Le CCAS reste engagé aux côtés des jeunes pour les accompagner dans cette période difficile.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

CETTE AIDE SERA VERSÉE SUITE À LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER AUPRÈS DU CCAS, SUR JUSTIFICATIFS ET CONDITIONS :

- ✔ Être inscrit dans l'enseignement supérieur, dans un établissement agréé, pour l'année universitaire 2024-2025
- ✔ Justifier de la résidence principale des parents sur la commune de Rosporden depuis plus de 3 mois,
- ✔ Être né après le 31/12/1998,
- ✔ Être bénéficiaire d'une bourse de l'enseignement supérieur ou être « échelon zéro »*

EFFECTUER SA DEMANDE D'AIDE

VOUS DEVEZ TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE CI-APRÈS :

Ce document est à compléter et à renvoyer au CCAS avant le 30/11/2024 :

- ▶ Par mail : ccas@mairie-rosporden.fr
- ▶ Par courrier : CCAS, 10 rue de Reims, CS 90092, 29140 ROSPORDEN
- 💬 Pour toute question, vous pouvez contacter le CCAS au : 02 98 66 99 02

«échelon zéro» : étudiants dispensés de frais d'inscription sans être bénéficiaires de bourse.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE ÉTUDIANT BOURSIER

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE

- ✔ Justificatif de domicile de l'étudiant **ET** de ses parents
(+ de 3 mois de présence sur la commune de Rosporden)
- ✔ Carte d'étudiant ou attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2024-2025
- ✔ Notification d'attribution **définitive** de la bourse d'étude ou notification « échelon zéro » *
- ✔ RIB pour le versement de l'aide par le Trésor Public

NOM : _____
PRÉNOM : _____
ADRESSE DU LOGEMENT DU LIEU D'ÉTUDE : _____
CODE POSTAL : _____
VILLE : _____
TÉLÉPHONE : _____
MAIL : _____
DATE ET LIEU DE NAISSANCE : _____

À Rosporden, le _ _ _ _ _

Signature de l'étudiant
(ou de son représentant légal)

Partie réservée au
CCAS

ACCORD

REFUS

Date :

Signature Vice-Présidente ou président CCAS



10, rue de Reims - CS 90092
29140 ROSPORDEN

Tél : 02 98 66 99 02
Télécopie : 02 98 59 92 00

Rosporden | Kernével



Ville de Rosporden - 10, rue de Reims - CS 90092 - 29140 ROSPORDEN
Tél : 02 98 66 99 00 - Télécopie : 02 98 59 92 00 - Mail : contact@mairie-rosporden.fr